

Paris, le 18 mai 2026

**Objet : réponse au dispositif de concertation continue FOS 3XL**

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue pour le projet portuaire Fos 3XL porté par le Grand Port Maritime de Marseille, dans le prolongement du débat public « *Fos Berre-Provence : un avenir industriel en débat* ». Les membres de la Commission ont été ou seront prochainement informés de votre dispositif.

Les modalités présentées ont fait l'objet d'échanges préalables soutenus entre vos équipes et la garante et le garant désigné.e.s par la CNDP, Mme Corinne LARRUE et M. Jacques REGAD. Elles apparaissent globalement adaptées aux enjeux du projet et aux attentes des publics exprimées dans le cadre du débat public global. Notamment la mise en place d'une concertation continue portant sur l'ensemble des projets du GPMM au sein de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer correspond aux engagements du GPMM présentés à l'issue du débat public global.

Il paraît important de donner le plus rapidement possible de la visibilité à ce dispositif de concertation qui devrait faire l'objet d'une présentation aussi large que possible avant l'été 2026. Il s'agit de porter à connaissance les possibilités offertes au public pour échanger et contribuer à la conception des projets. A cette occasion les échéances et la temporalité de chaque projet couvert par la concertation continue devront être clairement présentées, les possibilités d'expression multipliées pour mobiliser opportunément les publics.

Concernant les ateliers thématiques destinés à approfondir certains sujets techniques avec des acteurs et actrices compétent.e.s et des expert.e.s, leur composition fera l'objet d'un échange préalable avec les garant.e.s afin de trouver le bon équilibre entre leur fonction (groupe de travail) et l'ouverture au public.

Enfin, un rapprochement et une articulation étroite avec les services de l'État en charge de la concertation continue globale paraît nécessaire pour coordonner et le cas échéant mutualiser certains événements. En particulier la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser autour du projet 3XL et plus largement des ressources en eau pour les projets qui s'implanteront dans le périmètre du port justifient cette coordination. Il en est de même, pour la mise à disposition des supports d'information dédiés aux résultats des études concernant les schémas directeurs routiers de la ZIP, les résultats des études environnementales menées dans le cadre du projet 3XL et sur la qualité de l'air globale sur le secteur de la ZIP.

Par principe de transparence, votre document sur les modalités de la concertation continue et le présent courrier seront publiés sur le site internet de la CNDP et je vous invite à en faire autant sur le site internet du GPMM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Copie :

Madame Corinne LARRUE

Monsieur Jacques REGAD

Monsieur Hervé MARTEL

Président du directoire du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. + 33 1 40 81 12 63 - [marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)